

POINTS DE REPERES

"Hagala" et "Liboun" : Cachérisation des ustensiles

La "Hagala" communautaire aura lieu le jeudi 21 avril de 8 H à 13 H Square Edgar Roth (cour du Centre Communautaire de la Paix).

Le Rav M. SZMERLA sera présent à son bureau au Centre Communautaire pour répondre aux Chéélot-questions, de 11 H à 12 H.

Attention ! Ne seront cachérisés que les ustensiles méticuleusement nettoyés et n'ayant pas été utilisés pendant les dernières 24 heures.

Il est demandé instamment d'apporter une taie d'oreiller ou un filet, avec vos ustensiles à tremper, pour la Hagala.

"Bedikat Hametz" : recherche du Hametz

Elle s'effectuera le jeudi 21 avril à partir de 21 H 11

Si l'on quitte son lieu de résidence pendant les 30 jours qui précèdent Pessah, on est obligé de procéder à la vérification avant de partir.

Si ce départ n'a lieu que la veille au soir, la "Bedika" se fera normalement à la maison, à la tombée de la nuit, avec bénédiction.

Si ce départ a lieu avant la veille, la "Bedika" se fera la veille du départ, à la tombée de la nuit, mais sans bénédiction.

Dans tous les cas, il faut réciter le "Bitoul".

Si vous êtes en location, n'oubliez pas aussi de faire la "Bedika".

En cas de doute, consulter son Rabbin.

Jeûne des premiers-nés : le vendredi 22 avril à partir de 4 H 36

Un "sioum" aura lieu au Merkaz, à la Synagogue Rambam, à la Synagogue de l'Esplanade et à la Synagogue « Adath Israël ».

Ce "sioum", qui sera donné par les Rabbins, est destiné à tous les premiers-nés.

Faites-le savoir à vos amis.

Interdiction de consommer le Hametz :

le vendredi 22 avril à **10 H 30**

Vente du Hametz : le vendredi 22 avril à 11 H précises au Centre Communautaire.

Les bulletins remis ultérieurement ne seront pas inclus dans cette vente.

Remise du pouvoir : Pour des raisons halakhiques, la remise du pouvoir sera autorisée jusqu'au vendredi 22 avril au plus tard avant 11 H, la vente ayant lieu à cette heure.

Il est donc conseillé de le remettre plus tôt.

Une urne est à votre disposition à la Loge du Centre Communautaire de la Paix ainsi qu'à la Synagogue Rambam.

Vous pouvez l'adresser également assez tôt par Fax au 03 88 24 26 69 ou par e-mail : cibr@cibr.fr

Il est déconseillé de l'envoyer par la poste, le Grand-Rabbinat déclinant toute responsabilité au cas où le courrier arriverait après la date limite.

Les pouvoirs pour le Rav M. SZMERLA devront être déposés dans sa boîte aux lettres au Centre Communautaire de la Paix (niveau entrée MERKAZ) avant vendredi 22 avril à 11 H 15. Vous pouvez également les envoyer par mail à son adresse rabbin.szmerla@cibr.fr avant l'heure limite indiquée précédemment.

Ceux qui s'absentent de chez eux à Pessah, doivent indiquer le moyen d'accéder aux locaux qui sont loués.

"Biour Hametz" : destruction du Hametz

Elle s'effectuera le vendredi 22 avril avant 11 H 55

Début du 1^{er} Séder : vendredi 22 avril à partir de 21 H 12

Pessah Cacher veSaméah – Baue Gut !

René GUTMAN
Grand Rabbin du Bas-Rhin

Rav M. SZMERLA
Av Beth Din de Strasbourg

Pour tous renseignements, on peut s'adresser

*au Dayan Rav M. SZMERLA
au 06 76 63 11 38 (par sms)
ou 03 88 25 05 75 (Tél.)
ou par e-mail : rabbin.szmerla@cibr.fr*

*au Grand Rabbin René GUTMAN
03 88 32 38 97 - 03 88 25 05 75
ou 06 14 46 27 56*

ou au Rabbin de sa Communauté